vriers, dont 299 mineurs, sont descendus ce matin dans les puits.

Douze individus armés ont essayé de s'opposer à la reprise des travaux.

Ils se sont retirés devant la gendarmerie.

Courcelles-lez-Lens, 1er mars.

La grève continue. Tout est calme.

Valenciennes, 1er mars 10 heures.

Tout le bassin d'Anzin est calme. On a seulement constaté une tentative à Denain contre le la maison d'un ouvrier mineur qui avait repris le travail.

Une enquête est ouverte sur des menaces adressées par les grévistes à deux ouvriers de la fosse Enclos.

Les ouvriers voudraient retourner à leur travail, mais les meneurs les en empêchent par leurs réclamations intéressées.

Valenciennes, 1er mars, 9 h.

La police a fait saisir hier des proclamations révolutionnaires, adressées aux mineurs grévistes du bassin houiller du Nord.

Ces proclamations venaient de la Belgique.

M. de Rotschild a fait envoyer une somme de dix mille francs pour être répartie aux mineurs grévistes du Nord les plus chargés de famille.

Valenciennes, 1er mars, 7 h. du soir.

On attend avec impatience la journée du lundi, commencement de quinzaine. Si la descente dans les puits a lieu, ce sera la fin de la grève; si cette descente n'a pas lieu, la crise deviendra inévitable.

La Société coopérative de la Compagnie, qui a jusqu'ici distribué des vivres aux ouvriers, refusera lundi tout crédit, ainsi que les petits commerçants.

Quant aux souscriptions, elles sont insuffisantes pour subvenir aux besoins de douze mille ouvriers, sans compter les femmes et les enfants.

Demain, à six heures, a lieu, à Denain, une nouvelle réunion, dans laquelle on apprendra les décisions prises par la Compagnie.

Dans la réunion d'hier, M. Basly, après le vote unanime qui a décidé la continuation de la grève, a fait entrevoir les conséquences de cette grave détermination.

« La faim, a-t-il dit, va sous peu se faire sentir. Il faut souffrir dans le calme. Conservez la même attitude, faites circuler des listes de souscription. Tous les négociants qui ont vécu de vos labeurs apporteront leur obole. »

Le nombre des ouvriers descendus ce matin dans les fosses n'est que de 1,247 sur 13,000 ouvriers et mineurs :

58, fosse St-Louis; 90, fosse Thiers; 18, fosse du Temple: 21, fosse Réussite; 14, fosse Hérin; 240, fosse Renard; 115, fosse Turenne; 37, fosse Haveluy; 176, fosse Lambrecht; 166, fosse Rœulx; 34, fosse Saint-Marc; 62, fosse Casimir-Périer; 44, fosse Vieux-Condé; 66, fosse Léonard, 116, fosse Chabaud-Latour.

Valenciennes, 2 mars, 10 heures.

Tout est calme aujourd'hui à Anzin. Les ouvriers mineurs commencent à réfléchir sur les conséquences du chômage. On espère que les descentes dans les puits seront nombreuses demain lundi.

M. Peslin, ingénieur en chef des mines, a eu une longue conférence avec M. le préfet du Nord.

NORD

Nos représentants au Parlement. — M. Guillemin, député du Nord, a déposé, sur le bureau de la Chambre, une pétition d'industriels et négociants de la région de Fourmies.

Dunkerque. — Deux navires armés pour la pêche à la morue ont quitté notre port à la marée de l'après-midi.

Ces bateaux pêcheurs appartiennent à M. Lonvert fils, voici leurs noms : *Mignonne*, capitaine Bodo, et *Mater Dei*, capitaine Housseland.

Un vent favorable a enflé leurs voiles et, si le beau temps le permet, ils seront bientôt rendus sur les lieux de pêche.

— L'affaire Bossaert contre le journal le *Nord-maritime* et MM. Parsy et Delesalle a eu son dénouement.

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Parsy et Delesalle, chacun 25 francs d'amende, 50 francs de dommages-intérêts et l'insertion dans les trois journaux de Dunkerque.

Chiroutre, gérant du *Nord-maritime*, 300 francs d'amende, 500 francs de dommages et intérêts et l'insertion dans les trois journaux ci-dessus.

Ladmiraut, rédacteur en chef, acquitté.

MM. Parsy et Delesalle avaient été défendus par Me A. Dumont, du barreau de Dunkerque.

Me Grevin, du barreau de Douai, défendait le journal et Me Hattu, du même barreau, a plaidé pour Bossaert.

L'Exposition internationale de Dunkerque en 1886. — M. Hérisson, ministre du commerce, a adressé la lettre suivante à M. Trystram :

« Paris, 29 février.

« Monsieur le député et cher collègue,

» Par une lettre en date du 5 février, vous me faites connaître qu'un comité s'est formé, sous le patronage de la chambre de commerce que vous présidez, dans le but d'organiser à Dunkerque, en 1886, une exposition internationale, maritime et coloniale, et solliciter pour cette œuvre le concours du gouvernement. Je prends bonne note, monsieur le député et cher collègue, de la recommandation que vous voulez bien m'adresser et quand le moment sera venu d'examiner si le gouvernement doit concourir à l'exposition, soyez assuré que je ferai avec le vif désir de tenir le plus grand compte du patronage de la chambre de commerce que vous présidez, et que je serai heureux du succès de l'œuvre à laquelle elle a donné son concours.

» Recevez, etc.

» HÉRISSON. »

LE CRIME DE BOULOGNE-SUR-MER

UN NOUVEL INCULPÉ

Le jour même du double assassinat commis rue Porte-Gayole, un jeune homme, le nommé R..., dont la réputation est des plus équivoques, se présentait, vers trois heures de l'après-midi, chez Mlle B... qui tient un petit restaurant rue de la Coupe.

Après avoir pris quelques consommations dans l'établissement, R... voulut pénétrer de vive force dans la chambre de la demoiselle B... qui s'habillait; celle-ci le chassa et lui porta même à la cuisse un coup de fourchette, mais sans lui porter aucun coup et sans lui faire aucune égratignure au visage.

Un peu avant cette scène, il avait annoncé qu'il allait partir en Amérique, et comme son porte-monnaie était à peu près vide, il dit qu'il avait chez lui quatre à cinq cents francs.

Le soir, vers huit heures un quart, le nommé R.... revint l'air agité, le visage profondément labouré comme par des coups d'ongle, la chair semblait même avoir été légèrement emportée, le sang coulait abondamment.

« Voyez, comme vous m'avez arrangé cet après-midi », dit-il, à la demoiselle B...

Celle-lui lui répondit qu'elle s'était défendue de ses attaques, mais qu'elle ne l'avait point touché au visage; qu'il n'aurait pas attendu jusqu'au soir pour se faire panser; qu'il n'aurait point ainsi, depuis plusieurs heures laissé couler aussi abondamment son sang, sans essayer de l'arrêter.

Le soir, il alla au chemin de fer, prit un billet pour Paris.

Ce jeune homme serait parent par alliance de Mme Poignant, il connaissait ses habitudes; il aurait été vu plusieurs fois rôdant autour de la maison.

D'autre part, le jour du crime, un voisin aurait vu une personne répondant à son signalement, se présenter chez Mme Poignant.

Le départ précipité de R..., joint à sa mauvaise réputation, à ses égratignures au visage, à ses relations avec Mme Poignant, à ses promenades dans le voisinage de la maison où le crime s'est commis, sont des indices qui ont éveillé l'attention de la justice.

On a annoncé que R... aurait été arrêté à Paris ou à Liège; mais jusqu'ici la nouvelle est prématurée.

La justice a-t-elle enfin trouvé la véritable piste ? l'avenir nous l'apprendra.

PAS-DE-CALAIS

Ferfay. — Un ouvrier des mines de Ferfay avait été accusé d'un vol de deux kilos de dynamite. Après enquête faite par la gendarmerie, le nommé L..., qui avait été arrêté, a été mis en liberté. Cet homme, excellent ouvrier, du reste, a pu prouver que ces deux kilos de dynamite ont été enlevés par lui, dans le but d'éviter un accident, et qu'au moment où il en a été trouvé porteur, il se rendait auprès du chef porion pour lui remettre ce dangereux dépôt.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 1er MARS — Léonie et Léontine Mahu, jumelles, rue des Longues-Haies prolongée, 307. — Claire Dejaeghère, rue de la Limite, maisons Tiberghien. — Hortense Minsberghe, rue du Ballon, maisons Duchatelet. — Félicie Ghyselinck, rue de Tourcoing, cour Flipo, 49. — Louis Delfortrie, rue du Fontenoy, cour Stalens, 6. — Claire Lefebvre, rue de l'Alouette, 16. — Julienne Helderweird, rue de France, 34. — Madeleine Dumortier, rue du Progrès, maisons Lohest. — Léon Vaneverbek, rue Descartes, maisons Pennel, 9. — Alfred Bauwens, rue de la Balance, 96. — Rachel Fauvarque, rue de l'Epeule, chez Peuple.

MARIAGES DU 1er MARS. — Aloïse Vermersch, tisserand 37 ans et Julie Ketele, 37 ans, journalière.

DÉCÈS DU 1er MARS. — Jean Vraux, 21 ans, rattacheur, rue des Anges, 23. — Juliette Caby, 30 ans, ménagère, rue des Charpentiers, cour veuve Paulus, 2. — Charlemagne Vélu, 47 ans, cabaretier, rue de Naples. — Mathilde Tirsel, 9 mois, rue Saint-Joseph, 53. — Sidonie Dendooven, 9 mois, rue des Filatures, cour Cornille, 4, — Léocadie Ruquoy, 54 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Alfred Balazuc, 35 ans, négociant, café Soyez.

Etat-civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 1er mars. — Marie Harmand, rue du Moulin-Fagot — Adolphe Dehaen, rue de la Haute-Voie. — Paul Mullier, rue du Moulin-Jeanne. — Lecoutre, à la Malcence. — Madeleine Vanstoughem, rue de la Latte. — Emile Tiberghien, à la Marlière. — Jules Moyslin, au Risquons-Tout. — Julia Médo, rue Ste-Barbe, — Berthe Mortelmans, rue du Moulin-Fagot. — Marie Biausse, rue du Tilleul. — Sophie Six, à la Croix-Rouge.

DÉCÈS du 1er mars. — Louis Delpbelle, 64 ans, charpentier, rue du Brun-Pain. — Elodie Thieffry, 22 ans 6 mois, sans profession, rue de Renaix. — Auguste Delay, 67 ans, journalier, au Blanc-Seau. — Hortense Dervaux, 20 jours, rue de Dunkerque. — Joseph Vandenbossche, 80 ans, sans profession, rue de la Cloche. — Angèle Baisez, 24 ans 7 mois, soigneuse, Hôtel-Dieu.

Etat-civil de Roncq. — NAISSANCES du 18 au 25 février. — Jules Belpeer, paroisse St-Roch. — Sidonie Vandeputte, paroisse St-Roch. — Hélène Delannoy, paroisse St Roch.

DÉCÈS DU 18 AU 25 FÉVRIER. — Philomène Picavet, 43 ans, mariée, paroisse St-Roch. — Elisa Verfaille, 2 ans, paroisse St-Piat, — Ras, enfant du sexe masculin, présenté sans vie, paroisse St-Piat

MARIAGES DU 18 AU 25 FÉVRIER. — Charles Debert, 26 ans, domestique et Hélène Noppe, 21 ans, étaleuse, paroisse St-Piat. — Pierre Debert, 25 ans, mécanicien et Hermance Hasebroucq, 23 ans, dévideuse, paroisse St-Piat.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille GHESQUIERE-FLORIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Adèle-Joséphine-Célina FLORIN, décédée à Roubaix, le 28 février 1884, dans sa 54e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 2 mars, à 9 heures et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 3 dudit mois à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures 1/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, 48.

Les amis et connaissances de la famille VELU-DELACOURT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. CHARLEMAGNE VELU, décédé à Roubaix, le 1er mars 1884, dans sa 48e année, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 2 mars, à 3 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Naples.

Vous êtes aussi priés d'assister à l'Obit du Mois, qui sera célébré le mardi 15 avril, à 8 heures 1/2, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille VRAUX-OLBEC, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Louis VRAUX, décédé à Roubaix, le 29 février 1884, dans sa 2?e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le dimanche 2 mars, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Anges, 23.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 3 mars 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Gustave-Jules BECQUART, décédé subitement à Roubaix, le 24 janvier 1884, dans sa 28e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 3 mars 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-François-Joseph VANHOUCKE, époux de Dame Hortense MAROO, décédé à Roubaix, le 1er février 1884, dans sa 55e année, administré des Sacrements. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph à Roubaix, le lundi 3 mars, 1883, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre HESPEL, boulanger, épouxde Dame Joséphine DUJARDIN, décédé à Roubaix, le 18 octobre 1879, dans sa 51e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 3 mars 1884, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre HESPEL, décédé à Roubaix, le 2 mars 1883, dans sa 23e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Très-Saint Rédempteur, au Pile, le lundi 3 mars 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Thérèse DELGRANGE, décédée à Roubaix, le 1er février 1884, dans sa 58e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 3 mars 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Albert-Ignace VEYS, ancien maître-couvreur, époux de Dame Charlotte LARIVIERE, décédé subitement à Roubaix, le 31 janvier 1884, dans sa 66e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mercredi 5 mars 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Louis DENYS, boulanger, époux de Dame Léocadie LEMESRE, décédé à Roubaix, le 22 janvier 1884, dans sa 31e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le 1er mars 1884, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-François-Joseph CATOIRE, époux de Dame Léocadie MAHU, décédé à Roubaix, le 16 janvier 1884, à l'âge de 76 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Wattrelos, le mardi 4 mars 1884, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Emile LEZY, décédé à Wattrelos, le 11 janvier 1883, à l'âge de 13 ans et 4 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister à l'Obit solennel du mois qui sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le 4 mars 1884, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charlemagne-César-Alphonse LECOCQ, époux de dame Zoé DUFLOT, décédé à Roubaix, le 7 février 1884, dans sa soixante-huitième année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

BELGIQUE

Louvain. — L'*Etoile* publie triomphalement le bulletin de victoire qu'on va lire. Il est daté de Louvain 26 février :

« L'administration communale vient de prendre une décision relativement à l'incorporation des religieux dans les cadres de la garde civique. 148 d'entre eux viennent de recevoir notification de leur inscription sur le contrôle de la milice citoyenne, savoir : 99 jésuites, 4 frères cellites, 17 joséphites, 14 dominicains, 9 frères de charité, 1 conventuel et 4 récollets. »

Cette décision a été désavouée par M. Frère-Orban lui-même. Il n'en reste pas moins vrai que ces mesures extrêmes sont conformes à la logique des principes libéraux.

Courtrai. — On annonce de Courtrai la mort d'un des principaux industriels de cette ville, M. Victor Beck, pieusement décédé à l'âge de 58 ans, à la suite d'une courte maladie. Ancien juge au tribunal de commerce, chevalier de l'Ordre de Léopold, M. Beck jouissait d'une considération méritée. Sa mort plonge dans le deuil sa jeune famille et ses nombreux amis.

Troubles à Saint-Vincent-les-Etalle. — Des désordres ont éclaté à Saint-Vincent à la suite d'une manifestation organisée par des jeunes gens de cette localité. La gendarmerie de Tintigny, mandée pour maintenir l'ordre, s'est immédiatement transportée sur les lieux pour ouvrir une enquête. Au cours de celle-ci, plusieurs jeunes gens ont brutalement attaqué les gendarmes.

L'effervescence était tellement grande que du renfort a été demandé et que les derniers gendarmes arrivés ont dû faire usage de leurs armes. Un jeune homme a été tué dans la bagarre. On croit qu'il a reçu des coups de baïonnette. Plusieurs personnes sont blessées, dont quelques-unes assez grièvement. Des gendarmes également ont été atteints par des projectiles. Le parquet d'Arlon s'est rendu ce matin au village de Saint-Vincent. Les magistrats sont accompagnés de la gendarmerie d'Arlon ayant à leur tête M. le lieutenant Brédo. Deux arrestations ont été opérées.

Gand. — Voici ce qu'écrit la *Flandre libérale*, de Gand :

LE CARNAVAL. — L'art. 385 du Code pénal dit : Quiconque aura publiquement outragé les mœurs par des actions qui blessent la pudeur, sera puni d'un emprisonnement de huit jours à un an, et d'une amende de 26 fr. à 500 fr.

On a pu se demander pendant les trois jours qui viennent de s'écouler si ce n'est pas « outrager les mœurs par des actions blessant la pudeur » que de chanter par les rues de la ville d'aussi ignobles obscénités que celles au moyen desquelles de nombreux groupes de masques cadençaient leurs marches.

Ce n'était pas seulement ces individus ivres et débraillés qui traînent dans la boue des falbalas fripés et des parapluies impossibles, c'étaient aussi des troupes de masques propres et coquets qu'on nomme à Gand des « Compagnies » et même — pour ne pas dire surtout — des groupes de femmes seules.

Que le peuple s'amuse, personne n'y trouvera à redire : qu'il se permette même parfois quelques excès de gaieté, on le lui pardonnera; il est trop souvent à la peine pour ne pas mériter l'indulgence quand il exagère le plaisir. Mais ce qu'on ne peut tolérer, c'est que des gens sans pudeur, sans dignité se permettent de hurler à la face des honnêtes gens les ordures que l'on pouvait entendre ces trois derniers jours sur le cours des voitures, et en général dans toutes les rues de la ville.

Nous croyons qu'en prenant une bonne fois de sévères mesures répressives à l'égard de quelques-uns de ces personnages, on mettrait un terme à ce scandale public.

FAITS DIVERS

Un drame au cimetière de Clichy. — M. Fronchot, conservateur du cimetière de Clichy, entendant un coup de feu, jeudi, vers quatre heures de l'après-midi, accourut dans le cimetière. Il aperçut un jeune homme tenant un revolver, et, avant qu'il eût eu le temps de l'en empêcher, deux nouveaux coups de feu retentissaient, le jeune homme s'affaissait. En même temps que M. Fronchot, deux personnes se précipitaient vers le malheureux jeune homme; il avait cessé de vivre. Auprès de lui, sur la tombe où il venait de se suicider, se trouvait une lettre ainsi conçue :

« Ma mère est morte, il y a deux ans, mon père, un an après. Je n'ai pu me consoler et, de plus, je ne peux pas m'accorder avec ma sœur ni mon frère. Je suis à bout. J'ai voulu mourir sur la tombe de ma mère Adieu mon frère, ma sœur, mes amis ! »

Le suicidé n'était âgé que de seize ans; il se nomme Malvoisin. Le matin, il avait emprunté à un voisin le revolver avec lequel il s'est tué. Le docteur Knopf a constaté qu'une balle s'était logée dans le flanc, une autre s'était amortie sur la montre et enfin la troisième avait atteint le cœur. Ce sont le frère et la sœur, qui l'avaient suivi, qui ont relevé le jeune Malvoisin, en même temps que M. Fronchot. Ce suicide a produit une assez vive impression à Clichy. M. Pourrat a fait reconduire le corps au domicile, 43, rue de Paris.

TRIBUNAUX

Deux infirmières laïques. — Homicide par imprudence

La 9e chambre a jugé hier les deux infirmières laïques de l'hôpital Laënnec, prévenues d'avoir causé la mort d'un enfant en commettant une erreur dans la distribution des remèdes.

Les deux prévenues se nomment Léontine Eymard, 21 ans, et Marie Godefroy. La première est surveillante à l'hospice; la seconde est une fille de service.

Le 20 novembre dernier, la femme Lepron présenta son enfant, âgé de deux mois et demi, à la consultation gratuite de l'hôpital Laënnec. Le médecin de service lui prescrivit de faire prendre à son enfant un demi-paquet de phosphate de chaux par jour.

Munie de cette ordonnance, la femme Lepron se rendit à la pharmacie de l'hôpital, où elle reçut de la demoiselle Eymard, préposée à ce service, des paquets de poudre blanche. Rentrée chez elle, la femme Lepron fit prendre à son enfant le contenu de l'un des paquets en trois fois; des vomissements survinrent; le lendemain, la jeune Lepron fut prise de convulsions; la femme Lepron porta chez un pharmacien un des paquets du prétendu phosphate de chaux; le pharmacien lui dit : « On s'est trompé, ce n'est pas du phosphate de chaux; reportez cela à l'hôpital. » La femme Lepron appela successivement deux médecins, qui, tous deux, déclarèrent que son enfant était perdu : en effet, la jeune Lepron mourut le même jour à onze heures du soir.

Les paquets restés en la possession de la femme Lepron furent analysés et contenaient du chlorate de potasse pur ; une erreur avait été commise ; une autre personne avait reçu les paquets de phosphate de chaux ; c'était les prévenues qui s'étaient trompées en distribuant les médicaments.

Mlle Eymard dit que l'erreur est facile, attendu que, souvent, plusieurs personnes se présentent en même temps au guichet de distribution ; d'ailleurs, elle n'est pas bien au courant de ce service, qu'elle ne fait que depuis quatre mois ; avant, elle était employée à la lingerie de l'hôpital.

Ce système de recrutement des infirmières offre-t-il toutes les garanties que le public a le droit d'exiger de l'administration ?

Le tribunal a remis à quinzaine la suite des débats.

VARIÉTÉS

FŒDORA LA NIHILISTE

Par A. de Lamothe

CHAPITRE IV

AMOUR ET HAINE

(Suite)

Sans plus l'écouter, les deux Russes écartèrent une guenille appendue en façon de rideau, et montèrent un petit escalier vermoulu, conduisant à une vestiaire délabré, où elles échangèrent leurs riches et moëlleuses fourrures contre une de ces amples mantes doublées de yénotte que portent les femmes de marchands de 3e guilde.

Quand elles redescendirent, Vania, transformé en vulgaire iwoschik, avait déjà attelé le mauvais traîneau fourni par Aaron, qui pleurait toujours; le regard qu'il lança à ses nobles clientes, quand elles sortirent, était navrant, Nadiége y répondit par un éclat de rire.

— Ris, ris, chienne de chrétienne, grogna le juif en se redressant tout-à-coup, quand le traîneau eut tourné le coin de la rue : insulte-moi, niaise, qui crois que je ne soutirerai pas ton or comme le médecin tire le sang au malade. Va conspirer avec les imbéciles de ton parti; tu crois que, pour les quelques pièces d'or qu'il faut t'arracher, je te garderai le secret; dors bien dans cette idée, je te ménage un réveil auquel tu ne t'attends pas. Puisse-t-elle durer longtemps; votre conspiration, c'est pour moi un double ratelier, tu m'insultes, mais tu me payes, la police m'insulte, mais me paye aussi; malheureusement elle ne vous craint guère, mais quelques petits assassinats encore et cela viendra ; les kopeks, avec lesquels on solde mes rapports à la troisième section, se changeront en roubles, et peut-être les roubles en impériales. Eh ! eh ! pauvre Aaron, Moïse a peut-être frappé pour toi le rocher avec la verge du Nihilisme, il en sortira de l'or pour ta famille.

Ses petits yeux gris brillaient de cupidité, pendant qu'il se faisait à voix basse ce monologue, en frottant l'une contre l'autre ses mains par cheminées

Tout-à-coup il se frappa le front, assura les verrous de sa porte et monta rapidement au vestiaire.

Les pelisses étaient négligemment jetées sur une table, il en examina l'étoffe avec soin, plongea ses doigts osseux dans le poil fin et soyeux, poussa un soupir en en supputant le prix, puis en visita les poches, en retira gants, mouchoirs et carnet de visite, soupirant à chaque objet qu'il n'osait pas s'approprier, mais en calculant le prix. Le porte-monnaie de la Sibérienne lui fit battre le cœur, il l'ouvrit, il ne contenait qu'une pièce d'or, une belle impériale toute neuve, qu'il soupesa en la faisant sauter dans sa main ; mais ce pouvait être un piége; il la caressa avec une tendresse douloureuse, puis brusquement il la remit dans le porte-monnaie, et l'enfonça dans la pelisse, qu'il rejeta avec une sorte de terreur. Fœdora n'avait pas laissé son argent, et cependant le visage d'Aaron s'épanouit tout-à-coup, car du carnet s'était échappée la lettre de convocation, portant l'adresse de la comtesse ; il s'en empara, c'était un atout pour son jeu.

Les rues étaient désertes, la foule qui les remplissait auparavant s'étant, dès que le mouvement des troupes eut dégagé le passage, portée en masse vers la Néva et sur le quai.

Là, elle formait un cadre immense, dont l'armée remplissait l'intérieur et au centre duquel, sur la plate-forme dominant le trou creusé dans la glace pour arriver jusqu'à l'eau, s'apercevait de loin l'Empereur, ayant à ses côtés le Tzarevitch, les grands ducs et le métropolitain ruisselant d'or et de pierreries.

Les hauts dignitaires de la cour, chamarrés de cordons et constellés de décorations, faisaient cercle au pied de la tribune, avec le reste du clergé, prêtres, enfants de chœur balançant leurs lourds encensoirs, et diacres portant au bout de longues hampes les saintes images, revêtues de leurs carapaces de vermeil, dont chaque oscillation faisait jaillir des éclairs illuminant un instant l'épais nuage d'encens qui montait vers le ciel.

Les cloches s'étaient tues ; l'arme haute, immobiles comme des statues, les soldats dessinaient, sur la croute durcie de la rivière, une vaste mosaïque d'une parfaite régularité, dont les uniformes des différents corps simulaient les cubes diversement colorés ; tête nue, malgré la rigueur du froid, les paysans se tenaient humblement inclinés et multipliaient leurs signes de croix.

Seule, la voix de l'évêque, récitant les prières sacrées, se faisait entendre, lente et grave.

La multitude priait avec cette foi profonde, qui est le plus beau privilége du vrai peuple russe ; le ciel écoutait.

Soudain un diacre aux longs cheveux, en chape tissée d'argent, s'approcha, et, fléchissant le genou, présenta le vase contenant l'eau lustrale à l'évêque, qui étendit la main pour bénir.

Alors, comme si ce geste solennel eut rompu le charge, il se fit un mouvement universel.

Les généraux élevèrent leurs épées, les sabres brillèrent aux épaules des cavaliers, les cosaques abaissèrent leurs longues lances, les drapeaux s'inclinèrent pour saluer, les troupes mirent le genou en terre, en présentant les armes, les clairons sonnèrent, les tambours battirent aux champs, et les cent pièces de canon, alignées sur le quai de Wassili Ostrof, depuis la douane jusqu'aux deux sphinx égyptiens accroupis en face de l'académie de peinture, mêlèrent dans l'atmosphère, que sillonnaient leurs langues de feu, le fracas de leurs salves au bruit des cloches subitement éveillées.

Ce fut au milieu de ce tumulte que le traîneau, arrivant sur le pont de Saint-Nicolas, s'arrêta devant la porte du cabaret de Vassilief, l'un des débits de boissons le plus renommé parmi les cochers de louage, les conducteurs de barques et les ouvriers de la douane.

A cette heure, le cabaret, ordinairement plein, paraissait vide, car, en sortant pour aller voir la fête au bout de la rue, s'ouvrant sur la Néva, les domestiques avaient eu soin de ranger contre les murs, de manière à ne pas entraver la circulation, trois ou quatre ivrognes qui, pris de boisson dès le matin et revêtus de leurs touloups de cuir, ressemblaient à des outres oubliées au fond de la salle où, dans l'immobilité la plus complète, ils achevaient de cuver leur eau-de-vie de grains.

Seul, le propriétaire de l'établissement était demeuré chez lui, regardant, de derrière ses vitres suantes et graisseuses, l'unique point de la Néva dont des maisons plus avancées lui permissent la vue.

L'arrivée des deux femmes ne parut pas l'étonner ; il les connaissait sans doute, car, sans se donner la peine de leur demander ce qu'elles désiraient, il les salua jusqu'à terre en leur indiquant de la main une seconde salle, contiguë à la première, et d'où s'échappait un bourdonnement confus indiquant une réunion déjà nombreuse.

Malgré sa réputation, la maison de Vassilief était loin d'être élégante.

Qu'on se figure un vaste carré long, ayant pour murs des troncs d'arbres posés les uns sur les autres, à un seul étage, ajouré de quatre fenêtres basses, carrées, à petits carreaux épais et sales, laissant difficilement transparer une lumière douteuse et coiffé d'un toit à deux pentes, dont les poutres principales, formant pignon au-dessus de la rue, se croisaient en manière d'un X gigantesque, ayant la prétention de représenter deux têtes de cheval accolées.

Voici pour l'extérieur. L'intérieur était peut-être plus pitoyable encore. Bâtie sur un terrain humide, presque marécageux, qu'il avait fallu rehausser plusieurs fois, la maison s'était-elle enfoncée peu à peu, ou avait-elle été, pour ainsi dire, chaussée extérieurement, il serait difficile de le dire ; mais ce qui est certain, c'est que, pour y entrer, il fallait, à l'inverse de ce qui se passe habituellement, descendre cinq ou six marches, à demi pourries par l'humidité, glissantes et exhalant cette odeur de bois moisi qui vous prend à la gorge dans les faubourgs les plus pauvres de la capitale.

(*A suivre.*)

Le vrai Roi à Roubaix, pour la vente de voitures d'enfants (genre carrosserie), et de fauteuils roulants pour grande personne est, sans contredit M. Roussel-Degryse, le n° 142 bis, Grande-Rue, qui a su réunir : solidité, élégance et bon marché. Il offre un choix immense depuis 10 francs. 30097

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL)

Le siège de M. Durfort de Civrac

Paris, 2 mars.

Le *Clairon* annonce la candidature royaliste de M. de Labourdonnaye, dans l'arrondissement de Cholet, en remplacement de M. de Durfort de Civrac.

Une lettre de l'Impératrice Eugénie

Paris, 2 mars.

L'ex-impératrice a adressé à Mme la vicomtesse Lepic, une lettre de condoléances au sujet de la mort de M. Janvier de la Motte.

La bataille de Teb

Londres, 2 mars.

Une dépêche du général Graham, dit que les troupes anglaises, au combat de Teb, comprenaient 3.000 hommes d'infanterie, 750 de cavalerie, 6 mitrailleuses et 8 canons.

La bataille a duré trois heures.

L'ennemi, dont les forces sont évaluées à 10,000 hommes, a opposé une résistance désespérée; 900 morts ont été trouvés dans les retranchements.

Les pertes de l'armée anglaise sont de : 28 morts, 142 blessés, 2 disparus.

Le général Graham ajoute qu'il a envoyé au chef des rebelles, à Tokar, sommation de se rendre.

PROGRAMME DES THÉATRES

Théâtre des Boulevards. — Dimanche, 2 mars, à 7 heures 1/2.

Les deux Orphelines, drame en cinq actes et huit tableaux, par M. Dennery.

Distribution : MM. Germain, Jacques. — Saint-Yves, Pierre. — Malteau, le chevalier de la Vaudray. — Henri Couvreur, le docteur. — Michaux, le comte de Linière. — Louis Couvreur, Picard. — Fouat, Destrées. — Pastelot, Lafleur. — Philis, Desmaret. — Gustave le vicomte. — Florent, Martin. — Eugène, un officier. — Mme Deschamps, Henriette. — Mlle Lemay, Louise. — Mmes Le-Lemay, la Frochard. — Philis, la comtesse. — Couvreur, Mariette. — Julie, Saint-Yves.

Seigneurs, peuple, soldats.

La Mascotte, opéra-comique en trois actes.

Distribution : MM. Bettini, Pipo. — Louis Couvreur, Laurent XVII. — Malteau, Fritellini. — H. Couvreur, Rocco. — Germain, Parafane. — Saint-Yves, Mathéo. — Michaux, Guillaume. — Fouat, Antoine. — Florent, Grégoire. — Oscar, 1er garde. — Daniel, 2e garde. — Pastelot, 3e garde. — Lepers, 4e garde. — Emile, 5e garde. — Auguste, 6e garde. — Mmes Roger, Bettina. — Detaille, Fiametta. — Couvreur, Carlo, 1er page. — Philis, Marco, 2e page. Seigneurs, soldats, paysans.

Hippodrome. — Dimanche, 2 mars, à huit heures, BILLEE TAYLOR, nouvel opéra-comique en deux actes, de M. P. Stephens. Musique de M. Ed. Solomon. — Miss Lillian Russell remplira le rôle de *Phœbé*, qu'elle a créé en Angleterre. — Miss Constance Bellamy, celui de *Arabella*. — M. Edward Salomon, compositeur de la musique, conduira l'Orchestre.

Acte premier : La baie de Southampton. — Acte deuxième : A Portsmouth. — Un intervalle de deux ans s'est écoulé entre les premier et deuxième actes.

Distribution : Le capitaine Félix Flapper, de la marine royale, M. C. Otley. — Sir Mincing Lane, alderman de la cité, Allen Thomas. — Ben Barnacle, contre-maître, Fred. Solomon. — Christophe Crab, maître d'école, Chas. Dodsworth. — Billee Taylor, jardinier vertueux, Fr. Darrell. — Arabella Lane, fille de Sir M. Lane, Miss Constance Bellamy. — Phœbé Feirleigh, fille du village, Lillian Russell. — Susan, autre fille de village, Rose Paton. — Elisa Dabsey, tante de Phœbé, Beile Stuart.

Pensionnaires du village, villageoises, par Miss Capel, Maughan, Haydon, St-George, Vivian, Brandant, Vitu, Baker, Richards, Aubery, Stonehan, etc.

Soldats et gens autorisés à faire la presse des matelots, par MM. Williams, Graham, Hollanby, Stuart, Johnson, Vincent, Bathurst, Worcester, etc.

La scène se passe en 1816. Costumes dessinés et exécutés par Auguste et Ce.

TURN HIM OUT, vaudeville en un acte. — Nicodemus Nobbs, M. Allan Thomas. — Mackintosh Moke, M. Charles Otley. — Eglinton de Roseleaf, Fréd. Darrell. — Marie, Miss C. Solomon. — Madame Moke, Rose Paton.

GRAND THÉATRE DE LILLE. — Dimanche, 2 mars. — **Les Pavillons-Noirs ou la Guerre du Tonkin**, Grand drame historique et patriotique. en 5 actes et 40 tableaux, par G. Champagne.

CRÉDIT LYONNAIS

21, rue Saint-Georges

Le CRÉDIT LYONNAIS reçoit « sans frais » les souscriptions à l'**Emprunt de la ville de Lille.**

23,24,27f.1,2,3,4m.—30047

CRÉDIT LYONNAIS

Société anonyme fondée en 1863

CAPITAL : **200 millions**

AGENCES DE : Roubaix, rue Nain, n° 20
Tourcoing, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Dépôts remboursables : de 3 à 5 ans, 5 0/0 l'an ; à 2 ans, 4 0/0 l'an ; à 1 an, 3 0/0 l'an ; à plus court termes et à vue, à des taux divers. — Prêts sur titres. — Escompte et recouvrements. — Délivrance de chèques, traites, lettres de Crédit sur France et Etranger. — Garde de titres. — Ordres de bourse. — Souscriptions, vente et achat de monnaies étrangères. — Escompte de coupons divers. — Paiement immédiat **sans aucun frais** des coupons *Paris-Lyon-Méditerranée, Ouest, Est et Midi.* — Paiement, sans frais, des coupons échus des *Rentes françaises* et des *Obligations Ville de Paris.* 20569

PILULES COLBERT

Stomachiques, apéritives et dépuratives, souveraines contre la constipation, la bile, les glaires et les étourdissements. 3 fr. la boite (90 pilules). Dépôt à Lille chez M. Delezenne, pharmacien.

21.26f.—2.8.14.20.26m—527

Recommander en cette saison de *rhumes, grippes* et *bronchites*, le **Sirop** et la **Pâte de Nafé de Delangrenier**, c'est partager l'opinion de célèbres médecins.

Le **PURGATIF** le plus agréable et le plus efficace est le **Chocolat de Desbrière**, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (*Se méfier des contrefaçons.*)

MAL DE DENTS. — L'EAU du Dr OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies. 1153

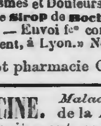

Contre : Impuretés du sang, Dartres, Boutons, Démangeaisons. — Migraines, Névralgies, Etourdissements. — Constipation, Manque d'appétit, Mauvaises digestions. — Dépôts d'humeurs, de lait, etc. — Goitres, Grosseurs, Plaies, Abcès. — Rhumatismes et Douleurs en général. **Guérison certaine** par le **Sirop de Hochet du Serpent**. — Partout 2 fr. 50. — Envoi fco contre 3 fr. adressés à « phcie du Serpent, à Lyon. » Notice gratis par poste.

Dépôt pharmacie Couvreur, à Roubaix. 20593

MÉDECINE. *Maladies* de la *Gorge*, de la *Voix*, et de la *Bouche*, effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et le *tabac*. — Faites usage des **Pastilles de Dethan**, au sel de Berthollet. La boîte, **2 fr. 50.**

Maladies de l'*estomac* et des *Intestins*, *digestions pénibles*, *manque d'appétit*, *aigreurs*, *renvois*, *vomissements*, *diarrhée*, *coliques*, etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson**, au bismuth et magnésie. — Pastille : **2 fr. 50** ; Poudres : **5 fr.**

Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faire usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, *fortifiant, digestif, fébrifuge* et *anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature*. La bouteille, **4 fr.**

DETHAN, pharm., 90, Faubourg Saint-Denis, à Paris, et dans les principales pharm. de France.

15,30n.o.—133

COMMERCE

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

Situation hebdomadaire du 28 février

ACTIF

Encaisse de la Banque		1.983.109.147 79
Effets échus hier à recevoir		137.061 94
Portefeuille de Paris : Commerce		465.942.935 88
Portefeuille des succursales : Effets sur place		689.725.219 ..
Avances sur lingots et monnaies		7.784.200 ..
— — succursales		1.974.000 ..
Avances sur titres		158.997.?97 83
— succursales		150 441.435 ..
Avances à l'Etat		140.000.000 ..
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000.000 ..
Ex-banques des départements	(b)	2.980.750 14
Rentes disponibles		99.634.290 63
Rentes immobilisées	(c)	100.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque	(d)	4.000.000 ..
Immeubles des succursales		7 600.508 ..
Dépenses d'administration		918.061 ..
Emploi de la réserve spéciale	(e)	11.997.444 16
Monnaies italiennes en dépôt		....
Divers		44.010.169 46
		4.046.256.071 78

PASSIF

Capital de la Banque		182.500.000 ..
Bénéfices en addition au capital		8.002.313 54
Réserves mobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000.000 ..
Ex-banques départementales	(b)	2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c)	9.125.000 ..
Réserves immobilières	(d)	4.000.000 ..
Réserve spéciale	(e)	11.997.444 16
Billets au porteur en circulation		2.974.347.870 ..
Arrérages de valeurs transférées ou déposées		9.355.215 22
Billets à ordre et récépissés		30.264.223 79
Comptes courants du Trésor		346.249.093 24
Comptes courants de Paris		366.016.599 90
— — des succursales		55.114.600 ..
Dividendes à payer		3.535.580 ..
Effets non disponibles		....
Escomptes et intérêts divers		7.561.76? 59
Réescompte du dernier semestre		2.478.134 ..
Divers		21.726.020 20
		4.046.256.071 78

Décomposition de l'encaisse au 28 février

Or	987.309.452 56
Argent	1.000.799.695 13
	1.988.109.147 79

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Encaisse or	2.650 000
Portefeuille	24.188.000
Circulation des billets	23.501.000

DIMINUTION

Avances sur titres	9 111 000
Comptes courants particuliers	9.622.000
Encaisse argent	0.000.000
Comptes courants du Trésor	00.000.000
Bénéfices de la semaine	402.000

LAINES

Fourmies, 1er mars.

On signale un peu plus d'activité cette semaine dans les peignés et les fils ; on sent qu'il y a des besoins pressants. N'était la malheureuse situation des tissus, les affaires seraient très animées.

Les blouses s'enlèvent sans grande animation ; quant aux prix, si l'on doit indiquer une différence, c'est vers la baisse. (*Journal de Fourmies*).

Marché de Merville du 28 février

		Prix moyen.
.. hectolitres froment de 1883	.. ..	à .. ..
300 — de fèves	16 ..	.. ..
.. — de graine de lin	.. ..	.. ..
20 — de haricots	20 ..	.. ..
... — de pois verts	.. ..	.. ..
Beurre en pièces de 500 grammes	1 75	1 95
Œufs, les 26	1 80	2 20

Marché d'Estaires du 28 février

.. hectolitres blé de semence	.. ..	à .. ..
355 — de fèves	16 25	.. ..
142 — de haricots	29 50	.. ..
35 — de graine de lin	25 ..	.. ..
175 — de pois verts	21 ..	.. ..
Beurre en pièces de 750 grammes	2 75	.. ..
Œufs, les 26	1 90	.. ..

Marché d'Hazebrouck du 28 février.

Blé blanc	17 75	19 50	Beurre (2 kil).	6 60	7 80
Blé semence	.. ..	.. ..	Beurre (1/2 k.)	1 65	1 95

Taxe du blé : 18 fr. 90 c.

HOUBLONS

New-York, 26 février.

Les prix n'ont pas éprouvé des changements cette semaine et, comme les acheteurs continuent à enlever du marché des petites parties de qualité moyenne, les détenteurs maintiennent fermement les cours antérieurs et ont même demandé dans quelques cas une légère avance qui n'a pas encore été accordée jusqu'ici. Dans les districts le marché a été un peu plus calme, les planteurs et les détenteurs demandant des prix plus élevés que ceux pratiqués sur notre marché, de sorte que les transactions y ont eu peu d'importance.

Mouvement de l'article depuis le commencement de la saison (1er septembre):

	1884	1883	1882
Arrivages	94,047	68,733	65,072
Exportations	52,773	33,062	23,339
Importations	1,248	6,003	2,018

BULLETIN FINANCIER

Paris, 1er mars.

Le marché a été faible, la liquidation s'est encore continuée pendant la séance, il a donc fallu suspendre momentanément toute transaction, jusqu'à la complète liquidation de situations trop chargées.

La cote a fléchi légèrement, il est vrai, et ce n'est que grâce aux achats du comptant que les cours ont pu se maintenir.

Le 3 0/0 compensé à 76,05 a coté 75,95.

L'amortissable compensé à 77.05 est resté en clôture à 77.

Quant au 3 0/0 amortissable nouveau, il est resté à 76,15 à la cote, il a été compensé à 76,25.

Le 4 1/2 0/0 a été traité à 105,45, le cours de compensation a été fixé à 105,65.

Les fonds étrangers sont demeurés lourds et sans affaires malgré les bruits de victoire remportée par les Anglais sur les Egyptiens, par lesquels on s'est efforcé d'attirer les demandes.

Le Crédit Foncier de France seul a témoigné d'une bonne fermeté à 1235.

Les Obligations foncières 1879 ont conservé les cours de 445; ces titres représentent le meilleur placement.

La petite épargne agira sagement en s'attachant à ces valeurs.

Peu d'affaires sur le Lyonnais à 545,25; la Générale a perdu encore 5 fr. 480.

Bonne tenue des chemins, principalement de l'Orléans à 1295.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Déclarations de faillites

Paris. — Jules-Ferdinand Quettier, nég. en toiles, rue des Jeûneurs, 16.

Dame Uginet, née Ségand, fab. de confections, r. Cléry.

Rennes. — Collet, march. de nouveautés, à Boistrudan.

Saint-Etienne. — Dlle Montmain, mde de rouennerie, r. de Roanne, 10.

Valenciennes. — La Société Gadeyne et Woitel (étoffes et confections), et personnellement Rodolphe Gadeyne et Aristide Woitel.

Valenciennes — Philippe Lévy, march. de nouveautés.

Dunkerque. — Vanbecelaere, décédé, md de lins, à Bollezeele.

Lure. — Maurice Miller, md d'étoffes, à Servigney. — Jug. du 13 fév. — S.: M Tourdot.

Eu et Tréport. — François Creton, md de nouveautés au Tréport. — Jug. du 15 janv. — S.: M. Delacour.

Alger. — Dame Messaoud Seban, née Kassis, mde de tissus, à Hussein-Dey. — Jug. du 4 fév. — S.: M. Roussel.

SOCIÉTÉS

Formations de sociétés

Lille. — Formation de la Société en nom collectif Walle frères, fab. de cordes, ficelles, etc, à Wambrechies. — Durée : 8 ans. — Cap. : 60,000 fr.

Blois. — Formation de la Société en nom collectif Brisson et Guérin (tissus en gros). — Durée : 3 ans. — Cap.: 200,000 fr.

Bayonne. — Formation de la Société en nom collectif les fils de Sivadine-Salzedo et Blun (rouennerie, mercerie). — Durée : 3 ans. — Cap.: 50.000 fr.

Elbeuf. — Formation de la Société en nom collectif N. Bosch et J. Facq (draperie, nouveautés et tissus), rue de Paris, 45. — Durée : 3 ans. — Cap.: 200,000 fr.

Lille. — Formation de la Société en nom collectif Lugiez et Desmedt (confections et nouveautés), r. des Prêtres, 3. — Durée : 6 ans. — Cap.: 4,000 fr.

Castres. — Formation de la Société en nom collectif Vve Maraval et Ce (flanelles, molletons, etc.), à Boissezon. — Durée : 2 ans. — Cap.: 20,000 fr.

Modifications de sociétés

Paris. — Modification de la Société en commandite Meyer et Ce (tissus et nouveautés pour dames), rue du Quatre-Septembre, par suite du retrait d'un commanditaire. — Cap. de la commandite maintenu à 300,000 fr.

Prorogations de sociétés

Grenoble. — Prorogation, au 31 janv. 1889, de la Société R. Eymin et Ce (nouveautés, draperies, toiles, etc.).

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX
Imprimerie : ALFRED REBOUX — Roubaix